

**Paquet Qualité et PAC après 2013 : la réunion plénière de l'AREPO à Bruxelles relance les initiatives en faveur des productions AOP et IGP. « *Il faut prévoir la possibilité de réguler également la production des jambons AOP et des autres produits transformés.*» dit le Président Tiberio Rabboni. Mme la députée Iratxe Garcia Pérez a longuement exprimé son soutien aux organisations de producteurs devant l'assemblée de l'AREPO.**

En attendant le vote du mois d'avril du Parlement européen il faut rester attentif par rapport à l'évolution du paquet qualité, qui prévoit d'importantes nouveautés concernant la tutelle des consortiums et le développement des productions AOP et IGP. C'est ce qu'affirme aujourd'hui à Bruxelles le ministre de l'agriculture de l'Emilie-Romagne Tiberio Rabboni, en qualité de Président de l'AREPO, l'Association des Régions Européennes des Produits d' Origine. « *Ce qui a été justement autorisé en matière de programmation de la production aux productions de fromages AOP dans le Paquet Lait - a dit Rabboni dans son intervention pendant la réunion plénière de l'association – doit être valable pour les AOP et les IGP également des autres secteurs de l'agroalimentaire. Nous savons que plusieurs gouvernements de l'Europe du nord sont contraires à cette possibilité. Nous leur demandons de reconsidérer cette position non seulement parce qu'une différence de traitement entre les fromages et les autres produits transformés est inacceptable pour les producteurs et incompréhensible vis à vis de l'opinion, mais surtout parce que la régulation de la production de produits uniques n'altère pas la concurrence avec les autres productions*».

Mme la rapporteur sur le Paquet Qualité du Parlement Européen, Iratxe García-Pérez, qui a nouvellement été nommée rapporteur sur une partie de la future PAC a rappelé sa motivation et ses priorités. Les groupes politiques du Parlement européen soutiennent ses propositions, notamment sur la question des volumes. Elle fait de nombreuses propositions pour obtenir un accord avec le Conseil. Mais si le Conseil ne veut pas plus évoluer, le texte passera en seconde lecture car le Parlement adoptera sa position telle qu'elle est proposée aujourd'hui. Elle propose que cet instrument puisse être adopté, « *dans un premier temps, pour les productions stockables et particulièrement sensibles au risque de déséquilibre entre offre et demande, telles que les jambons AOP* ».

La proposition de l'AREPO est dans la même ligne et intègre les autres propositions et modifications présentées en relation aux règlements sur la PAC post 2013, qui visent à reconnaître, pour les productions de qualité, un rôle important, un niveau de ressources supérieur et des instruments de support. Dans ce sens, sur proposition de Tiberio Rabboni, l'assemblée de l'AREPO a également demandé l'inclusion, parmi les critères de répartition du budget agricole entre les Etats Membres, de paramètres liés à la valeur de la production et à l'emploi comme mesures de correction au critère unique de la surface agricole proposé par la Commission européenne .